Séance de conseil municipal du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

<u>Présents</u>: M. PIGOREAU – Mme TAILLARD - M. LECOSSIER – Mme MÉRAUD – Mme GOUJON - M. LEFERT - M. SALOU – M. JOSÉ - Mme CANY – Mme MÉSANGE - Mme BLONDEAU — M. ADAM – Mme PLEUVRY

Absents excusés: Mme REGNAULD (pouvoir à Mme GOUJON) - M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire présente Monsieur Hubert DÉSIRÉ qui a été invité pour exposer un projet d'investissement d'une chaudière bois à l'école.

Préalablement à cette intervention, Monsieur DÉSIRÉ présente l'association Energie 41 dont les objectifs portent sur la valorisation des ressources forestières et bocagères et la défense du principe de juste rémunération de la matière première au producteur. En 2013, l'association a été reconnue comme relais départemental de la mission régionale Bois Energie.

L'association a, aujourd'hui, quatre missions :

- Relai départemental
- Expertise en production de bois déchiqueté
- Conseils pour installation de chaufferie bois
- Promotions et accompagnement d'innovations.

La filière est structurée en trois secteurs :

- Bois énergie
- CUMA bois déchiquetage 41
- La SCIC SA BOIS Energie Centre

Monsieur le Maire remet à chaque élu la note d'opportunité préparée par l'association Bois Energie en Loir-et-Cher, rédigée par Monsieur DÉSIRÉ.

L'étude porte sur l'installation d'une chaufferie bois au sein du groupe scolaire Louis Gatien qui se décline en trois parties, avec des coûts estimatifs de :

-	Construction / aménagement silo et chaufferie	169 920 € TTC
-	Chaudières, options, installation, réseau primaire (hors radiateurs)	158 820 € TTC
_	Maîtrise d'œuvre (% des investissements 10 %)	32 880 € TTC
		361 620 € TTC

Des subventions peuvent être accordées sous réserve que le classement énergétique des bâtiments soit en catégorie C ou le devienne dans les 5 années à venir, après engagement de la commune.

Les subventions pourront être sollicitées auprès du FEDER, de l'ADEME/REGION via le contrat d'objectif territorial, le conseil départemental (DADD), Les aides peuvent atteindre 80 % du montant hors taxes.

Il sera donc nécessaire de faire ultérieurement des travaux d'isolation avec notamment le changement des portes et fenêtres du rez-de-chaussée.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de réunion du 3 novembre 2022 est approuvé.

2. Patrimoine: vente du château d'eau – attribution

Suite à la délibération du conseil municipal du 25 juillet 2022 décidant de procéder à la vente de l'ancien château d'eau, Madame TAILLARD présente le résultat de l'analyse des offres qui étaient à déposer avant le 9 décembre 2022 à 12h. Afin de respecter la neutralité face aux deux propositions, les offres sont présentées anonymement.

N° offre	Proposition d'achat : prix	Note obtenue
1	30 000 € + 5 % du CA sur les 5 premières années	20
2	25 000 €	16.60

N° offre	Projet : valeur technique	Note obtenue
1	Projet succinct non abouti au vu des travaux à envisager.	10
2	contraintes du voisinage.	20
	Perspectives en photo du projet Achat en autofinancement, donc pas de clause suspensive.	

N° offre	Note globale cumulée	Classement
1	30	2
2	36,60	1

Le conseil municipal suit la proposition de la commission d'ouverture de plis et retient la proposition n°2.

Madame TAILLARD informe alors que la proposition retenue est celle de Monsieur Sébastien DUNAS.

3. Contrat de location : relevé de décisions

Par délibération du conseil municipal du 8 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour louer et arrêter le montant des loyers.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a mis en location le logement situé au 2ème étage de l'école pour un montant de 315 € mensuel, à compter du 1er décembre 2022.

4. Personnel: emploi pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison de l'accroissement d'activité liée à l'entretien du plan d'eau de Riotte (année impaire) en 2023, aux travaux d'élagage et de rénovation de bâtiments communaux, il convient de renforcer l'équipe technique pour une durée de 3 mois.

Le conseil municipal décide de recourir à un emploi saisonnier pour accroissement d'activité, pour une période de 3 mois.

5. Finances: Créances éteintes

La trésorerie a transmis, en date du 1^{er} décembre 2022, la liste des créances éteintes qui constituent une charge pour la collectivité pour un montant de 2 067,79 €. Il s'agit de créances qui n'ont pu être recouvrées par le Trésor Public entre 2011 et 2019, sur le budget de l'eau.

Considérant que l'intégralité des créances et dettes de ce service a fait l'objet d'un transfert à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, lors du transfert de compétences, considérant que le service de l'eau est un service public industriel et commercial autonome alors que la commune est un service public administratif, il est proposé de ne pas accepter la charge de ces créances irrecouvrables sur le budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse que ces créances irrecouvrables soient supportées par le budget communal dans la mesure où l'origine de la créance était imputée sur un budget annexe transféré dans son intégralité (dépenses et recettes) à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois,

6. <u>Finances</u>: remboursement à M. LECOSSIER de la porte des WC

La réfection des WC publics nécessite le changement de la porte.

Au vu de la difficulté de se procurer une porte répondant aux besoins, Monsieur LECOSSIER a acheté une porte via Internet et a payé la somme de 830,40 € TTC. De plus, il est allé chercher cette porte en région parisienne avec son propre véhicule. Il s'est également déplacé à la Rochelle mais la porte ne répondait pas aux critères fixés dans le dossier de travaux.

Le conseil, à 13 voix pour, Monsieur LECOSSIER ne prenant pas part au vote, accepte de rembourser la somme de 830,40 € à Monsieur LECOSSIER.

Au vu des frais de déplacement supportés par Monsieur LECOSSIER, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire d'assurer un plein de gasoil auprès du bar des Coteaux du Loir.

Concernant les travaux des WC publics, Madame MÉRAUD demande que ces WC soient hors gel et donc utilisables toute l'année. Un système hors gel a effectivement été prévu mais il n'est pas entièrement assuré sur toute l'installation.

7. Finances: Tarifs 2023

Au vu du contexte économique et de l'augmentation des coûts, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs communaux tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

			Villi	ersois	(dont asso	mmune ciations et sionnels
			2022	2023	2022	2023
	Soirée	Hiver	200 €	220 €	320€	355 €
_ 157 %	(à partir de 18h30)	Eté	110 €	120 €	220 €	245 €
Grande salle	1 lournée	Hiver	300 €	330 €	500 €	550 €
(incluant le	1 Journée	Eté	210 €	230 €	390 €	430 €
foyer)		Hiver	450 €	495 €	650 €	720 €
	2 ou 3 jours	Eté	340 €	375 €	540 €	600 €
-	(1)	Hiver	130 €	145 €	250 €	275 €
Foyer	Foyer (1 jour)		80 €	90 €	200 €	220 €
F	` 2 : _ \	Hiver	200 €	220 €	320 €	355 €
Foyer (2 à 3 jours)		été	130 €	145 €	250 €	275 €
Espace traiteur		Hiver/été	70 €	80 €	100 €	110 €
			2022		2023	
Caution Forfait ménage		STANKIES II	80	00€	900 €	
			200 €		220 €	
No	n respect consigne	s	2	0 €	25	5€
	Forfait poubelles		5	0€	55	5€
Perte	de badge ou autre	e clé	5	0€	55	5€

OBJET		Associations communales 2022	Associations Communales 2023	Autres 2022	Autres 2023
Location	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	Of	fert	0,12 €/pièce	0.15 €
Matériel	pichets -corbeilles à pain	Offert		offert	
Materier	Percolateur	Of	fert	11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10 €
red -tall outsile	Tables/unité	Of	fert	3.5 €	4 €
	Chaises/unité	Of	fert	0.5 €	0.60 €
Talkenselle and	Bancs/unité	Of	Offert		0.80 €
Vaisselle	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	2 €	2,20 €	2 €	2.20 €
manquante ou	Pichet	6 €	7 €	6 €	7 €
cassée	Corbeille à pain	2 €	2.2 €	2 €	2.20 €
100-100	Bac gris + couvercle	15 €	17 €	15 €	17 €
	Percolateur	22/1-12/24/24/24	offert	952 h alt 211	10 €

Cim	etière 2/3 commune	1/3 CCAS	
		2022	2023
	15 ans	150 €	165 €
Concession	30 ans	300 €	330 €
	50 ans	501 €	555 €
	15 ans	234 €	258 €
Colombarium	30 ans	450 €	495 €
	50 ans	720 €	792 €
	15 ans	75 €	81 €
Cavurne	30 ans	150 €	165 €
	50 ans	252 €	270 €

		Divers	
		2022	2023
Visites Touristiques	Prix/pers. En individuel Groupes à partir de 10	4€	5€
Coteau St André et Eglise	personnes	3€/personne	4 €
Garderie	Prix à la demi-heure quel que soit le jour	1 € /la demi-heure	1,20 € la demi-heure
	1	Et 0.50 €/le quart d'heure	0,60 € le quart d'heure
	Emplacement taxis	120 €/an	150 €
Droit de	Vente ambulante	20 €	25 €
Place	Vente régulière (ex. pizzaïolo)	20 € par trimestre	25 €

Concernant la location de l'Artésienne pour trois jours, il est précisé que la facturation se fait telle que présentée ci-dessous :

- s'il s'agit d'un week-end comprenant un jour férié : le prix pour 2 ou 3 jours s'applique
- s'il s'agit d'un week-end normal : le prix appliqué est le prix du week-end + prix d'une journée.

L'augmentation du coût de la garderie s'explique par l'augmentation des charges. Le prix n'a, par ailleurs, pas augmenté depuis de nombreuses années.

Madame TAILLARD précise que les parents considèrent que les tarifs ne sont pas élevés.

Monsieur SALOU relaie la même information pour la vente ambulante.

8. <u>Finances</u>: DSR 2023

En 2020, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental, au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021, pour la réfection de la toiture de l'église Saint-Hilaire. Les travaux n'ayant pas été réalisés, seuls des frais liés à la maîtrise d'œuvre ont été mandatés. De plus, lors de la signature des marchés de travaux, il s'est avéré que le coût des matières premières a augmenté depuis la mise en concurrence. En outre, les travaux débuteront à l'automne 2023 et devraient s'achever en 2025, soit sur trois exercices comptables. Le conseil municipal décide de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la D.S.R. 2023 sur la tranche de travaux qui sera réalisée en 2023.

- DETR 2023

Monsieur PIGOREAU pensait qu'il était opportun de demander cette subvention pour les travaux de l'église, or, il s'avère qu'il est difficile de cumuler la DETR et une subvention de la DRAC.

Des travaux de réfection de voirie sont prévus en 2023 sur la rue de la Cave Lagas, la rue de la Papillonnière et la rue Besnard Ferron.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2023, pour participer au financement des travaux de réfection de voirie.

La commission voirie se réunira le jeudi 18 décembre pour définir plus précisément les travaux à réaliser.

Monsieur ADAM demande où en sont les travaux de voirie de 2022. Comme il l'a déjà signalé, les travaux réalisés rue Alphonse Rivière/rue du Clos Saint-Hilaire ressemblent plus à un rapiéçage qu'à une réfection.

Un rendez-vous va être pris avec l'entreprise PIGEON pour comparer les travaux facturés à ceux réalisés.

9. Enfance: passeport du civisme

Madame TAILLARD présente le projet de passeport du civisme. En effet, Monsieur le Maire et ellemême ont rencontré Madame MARTY, Maire de Naveil, correspondante locale de l'association gérant le passeport du civisme.

Le principe est d'engager les enfants de CM1-CM2 dans une démarche citoyenne en reconnaissant leur investissement et leur engagement lors d'actions locales. Les enfants se verront remettre un passeport qui sera validé par un tampon lors de leur participation à chaque action déterminée.

En cas d'accord de la collectivité, l'adhésion à l'association sera de 200 €/an. Un passeport au prix de 3 €/l'unité sera remis à chaque enfant et une médaille récompensera l'engagement citoyen à la fin de la classe de CM2. Ce projet est soutenu par M. le sous-préfet.

Madame MÉRAUD propose que l'une des actions porte sur le rôle de la commune et le fonctionnement de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association pour un coût de 200 €/an, et de démarrer ce projet à la rentrée de septembre 2023.

10. Informations diverses

Voie d'accès du TGV

Monsieur le Maire signale qu'un tgviste lui a signalé que la voie d'accès à la gare TGV était particulièrement dangereuse pour les piétons, en raison du stationnement des véhicules.

Monsieur PIGOREAU transmettra cette information à Monsieur BRILLARD, Président de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

• Commissions municipales

Madame TAILLARD propose de reprendre la liste des commissions municipales. Le tableau modifié est joint à ce compte-rendu.

Soirée de Noël du 9 décembre

Belle soirée.

Monsieur SALOU regrette que les parents n'aient pas été très présents pour le démontage des stands. Madame MÉRAUD rappelle qu'elle est disponible en cas de besoin.

Levée de séance à 23 h 15







NOMS	Affaires Scolaires	Valorisation Économique et Commerce / Artisanat	Affaires Culturelles	Patrimoine	Iravaux voirie réseaux Eclairage public	Cœur du village	Maisons fleuries Espaces verts	Urbanisme	Maison Médicale	Associations	Communication	Citoyenneté Jeunesse	Appel	Contrôle des listes électorales M : 3T/3S	Commissions Générales
					Bâtiments		Qualite de Vie						51/35	2L:2T/1S	
PIGOREAU Albert	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Ь	Д	Ь	Ь		Ь
TAILLARD Marie-Pascale	VP	×	×	VP		×	×			×	VP	×			×
LECOSSIER Michel				×	X	X	×						T		×
MERAUD-BOYER Francoise		×	lio /-	×	×	×	×	×			×		-		×
JOSÉ Mario				×	VP	×	×	×		×				S	×
GOUJON						×	ΛÞ			VP		×	s	T	×
SALOU			Ν	×	×	×				×	×	×	s	T	×
CANY Bélinda	×	ΛΝ				×						×			×
LEFERT				×	×	×				×		ΑΛ		S	×
REGNAULD Claire							×				×				×
MOREAU	×		×	×		ΛΡ	×	VP						L	×
PLEUVRY Françoise										×				s	×
MESANGE Odlie	×		×	×		×		×					s		×
ADAM Stéphane		×				×		×				×		s	×
BLONDEAU					×	×				×			1	1	×
SANDRE Sébastien															
GUERINEAU Joëlle			×												
PEREON					×										
DOLBEAU Nadia		×													
JUMERT					×										
ERMISSE						×									